



Objet : **Préavis de grève reconductible à partir du Vendredi 30 mars 2018**

Monsieur le Président,

Depuis la création de la CAPB, les organisations syndicales ont pu participer à de nombreuses commissions dites de travail, mais force est de constater qu'annonces et promesses demeurent en réalité sans suites.

La coupe est aujourd'hui pleine. Nous ne participerons plus aux réunions stériles et occupationnelles que vous organisez. Nous demandons la réelle implication des OS et des agents dans la constitution des projets.

Aussi, notre organisation syndicale en phase avec les attentes des agents consultés dépose ce jour un préavis de grève pour la journée du vendredi 30 mars 2018.

Nous revendiquons :

1. L'Organisation d'une consultation, sous forme d'un vote, des agents sur le RIFSEEP et l'ACTION SOCIALE. Chaque organisation syndicale et l'administration présenteront leurs propositions dans ces deux domaines. Les agents choisiront par le scrutin.
2. Le retrait de la proposition de réorganisation du Pôle GARAZI-BAIGORI voté en CT du 15 Mars 2018.
3. Le maintien de toutes les compétences actuelles au sein de la CAPB.
4. La titularisation des CDD occupant des postes permanents. Avant de créer de nouveaux postes, consolider les effectifs existant.
5. Un seul fonctionnement par service sur tout le territoire de la CAPB (abandon des secteurs), un service doit en effet fonctionner de la même manière quelle que soit sa situation géographique.
6. Le maintien du Statut public au sein de la CAPB, donc le retrait du statut de droit privé (CDI).

Pour toutes ces raisons, notre syndicat CGT appelle l'ensemble des agents territoriaux de la CAPB à se mobiliser par la grève à partir du VENDREDI 30 MARS 2018.

Dans l'attente de la négociation prévue par l'article L.2511262 du Code du Travail afin d'obtenir des réponses satisfaisantes pour les agents de la CAPB,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général CGT de la CABP

Patrice AMATO